

Le 26 juillet 2017

Autorité des marchés financiers du Québec
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission

Madame,
Monsieur,

S'il vous plaît, veuillez noter que le Rapport de gestion intermédiaire - Faits saillants trimestriels pour la période terminée le 28 février 2017, déposé sur SEDAR le 28 avril 2017, a été déposé à nouveau. Ce dépôt est requis à la suite de certaines corrections qui ont été apportées au document, lesquelles sont décrites ci-dessous.

1. Dans la section 1 des « Activités et continuité de l'exploitation », le troisième paragraphe a été remplacé par ce qui suit :

Monsieur Serge Beausoleil, actionnaire de la Société depuis 2012, a entrepris au cours de l'automne 2016 de réactiver la Société avec le consentement du conseil d'administration. À cette fin, il s'est entendu avec la firme Mallette S.E.N.C.R.L. afin qu'elle prépare les différents états financiers nécessaires au dépôt d'une demande de levée d'interdiction auprès des autorités réglementaires. Monsieur Beausoleil s'est ensuite entendu avec la firme d'avocats Stein Monast S.E.N.C.R.L. afin qu'une demande de levée d'interdiction soit déposée auprès des autorités réglementaires compétentes. Monsieur Beausoleil et une quinzaine de personnes, tous des investisseurs qualifiés (Prêteurs), ont prêté à la Société les sommes requises afin d'obtenir la levée de l'interdiction et de financer le maintien de ses activités. Dès l'obtention de la levée d'interdiction, les Prêteurs demanderont à la Société de leur rembourser les sommes prêtées par l'émission d'actions de la Société à un prix de 0,005 \$ l'action ordinaire. En date du 31 mai 2017, les Prêteurs ont prêté à la Société une somme de 470 100 \$ en capital, à laquelle il faut ajouter des intérêts courus au montant de 97 642 \$ pour un total de 567 742 \$. La Société a actuellement 14 931 300 actions ordinaires émises et en circulation. Ces actions ainsi que les actions émises en remboursement des sommes prêtées seront consolidées selon un ratio de 1 pour 20. À la suite du remboursement des sommes dues par la Société aux Prêteurs pour l'émission d'actions, ces derniers contrôleront environ 88,4 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société. Avec la demande de levée d'interdiction déposée par la Société, monsieur Beausoleil a également manifesté l'intention de siéger au conseil d'administration si son formulaire de renseignements personnels est accepté. Cette nomination devra être ensuite approuvée par les actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale et annuelle de la Société qui devra se tenir dans les trois mois de la levée d'interdiction.

Une fois la levée d'interdiction obtenue, la Société verra à régler une partie de ses dettes par l'émission d'actions ordinaires de son capital social. En date du 31 mai 2017, une somme de 142 609 \$ était due en capital et intérêts à différents fournisseurs en sus du montant mentionné au paragraphe précédent. La Société est confiante de régler la majeure partie de ses dettes en actions ordinaires de son capital social. En même temps, la Société entend compléter un placement privé

d'un montant de 500 000 \$ afin de payer le solde des dettes et de lui permettre d'avoir un fonds de roulement suffisant afin de repérer et tenter de conclure une transaction de la nature d'une prise de contrôle inversée. Une fois la transaction identifiée, la Société veut compléter la documentation requise afin d'inscrire ses titres à la cote de la Bourse canadienne de valeurs.

Dès que la Société aura complété son financement, les membres du conseil d'administration, par leurs réseaux de contacts, verront à repérer les opportunités afin de tenter de conclure une transaction au bénéfice de l'ensemble des actionnaires.

La Société n'a pas encore entrepris de demande de financement privé ou public à l'heure actuelle. Elle attend d'obtenir la levée d'interdiction avant de commencer quelque démarche que ce soit à cet égard. »

2. Dans la section 3 « Sommaire des résultats », l'ensemble des montants se trouvant dans les colonnes du 31 août 2016 et du 30 novembre 2016 de la section sur les huit derniers trimestres ont été modifiés. De plus, l'ensemble des montants se trouvant dans la colonne du 28 février 2017 de la section de la période de six mois a été modifié.

Enfin, aux deuxième, quatrième et cinquième puces de la section de la période de six mois, nous devrions lire (correction surlignée) :

- Les charges ont été de 80 917 \$ en 2017, comparativement à 94 297 \$ pour 2016, une diminution de 14 %. Cette diminution est principalement due à la cessation des services reçus de Hamsa Capital qui avaient engendré des charges de services professionnels de 50 000 \$ aux deux premiers trimestres de 2016. Une nouvelle entente a plutôt été conclue avec Zenith Capital avec une diminution du coût des services à 35 000 \$ en 2017.
- La perte nette a atteint 80 917 \$ en 2017, comparativement à 94 297 \$ en 2016, représentant une diminution de 14 %.
- La perte nette par action de base et diluée a été de 0,0054 \$ l'action en 2017, comparativement à 0,0063 \$ en 2016, une variation de 14 %.

3. Dans le tableau de la section 4 « Sommaire des États de la situation financière », les montants d'actif courant, d'actif total, de passif courant et de passif total ont été modifiés. De plus, nous devrions lire ce qui suit aux sous-titres « actif » et « passif » (correction soulignée) :

« L'actif total est de 25 105 \$ au 28 février 2017 et de 41 892 \$ au 31 août 2016. La diminution de 16 787 \$ s'explique principalement par la diminution de la trésorerie de 13 053 \$ et des taxes à la consommation à recevoir de 13 734 \$, de même que par l'augmentation des frais payés d'avance de 10 000 \$, à la suite d'un paiement fait d'avance à un fournisseur de services juridiques. »

« Le passif total est de 633 832 \$ au 28 février 2017 et de 569 702 \$ au 31 août 2016. La Société a financé ses activités par une augmentation de ses effets à payer d'un montant de 67 500 \$, tout en réglant des comptes fournisseurs pour un montant de 3 370 \$. »

4. Dans la section 8 « Perspectives », le solde des comptes fournisseurs a été ajusté à 135 304 \$.
5. Dans la section 11 « Instruments financiers et gestion des risques », sous « Risque de liquidité », le passif courant a été ajusté à 633 832 \$.

En plus de ce qui précède, d'autres modifications mineures ont été apportées au rapport de gestion.

(signé) Jean St-Hilaire

Jean St-Hilaire, président
Investissements TSPL inc.